

# Opinion | La fonction publique n'a pas le monopole de l'intérêt général

**E** lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-la-fonction-publique-na-pas-le-monopole-de-linteret-general-1311135

29 avril 2021



Par Jean-Philippe Delsol (président de l'Iref, chroniqueur aux « Echos »)

Publié le 29 avr. 2021 à 17:39 Mis à jour le 29 avr. 2021 à 19:09

Le nombre d'agents publics a augmenté de 40 % depuis 1980, soit deux fois plus que la population. Près des quatre cinquièmes d'entre eux bénéficient du statut de la fonction publique, peu flexible et peu incitatif. Certes, il y a plus de contractuels qu'il y a dix ans. Mais c'est encore très insuffisant.

En Suède, au Royaume-Uni, en Italie, la grande majorité des agents publics sont contractuels. La France souffre d'une masse salariale publique trop lourde, de 12,3 % du PIB, 50 % de plus qu'aux Pays-Bas ou en Allemagne.

## Faire croître l'Etat

Pourquoi tous ceux qui travaillent pour le secteur public auraient-ils besoin d'un statut protecteur ? Cette idée, très française, remonte sans doute aux encyclopédistes et à la Révolution, où, comme l'écrivait Diderot, « *les volontés particulières sont suspectes ; elles peuvent être bonnes ou méchantes, mais la volonté générale est toujours bonne* ».

Rousseau considérait que l'intérêt commun traduit cette volonté générale. Ce qui explique, en France, l'importance du droit public par lequel l'Etat s'approprie l'intérêt général au travers d'un corps dédié à cet effet, la fonction publique, dotée d'un statut privilégié, dont l'intérêt est de faire croître l'Etat qui le nourrit et le fait prospérer.

Budget : ce que l'exécutif prépare pour les fonctionnaires en 2022

O combien de candidats, combien de présidents ont promis de réduire le nombre de fonctionnaires et n'y sont pas parvenus ! C'est que la tâche, immense, n'est pas possible tant que nous garderons cette idée que l'Etat représente seul l'intérêt général et qu'il doit y pourvoir toujours plus.

Il faut, à l'instar de tant d'autres pays, admettre que, même si l'intérêt général peut être entendu comme autre chose que la seule somme des intérêts particuliers, ceux-ci peuvent y concourir parfois mieux que la puissance publique. « *Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du brasseur ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais plutôt du soin qu'ils apportent à la recherche de leur propre intérêt. Nous ne nous en remettons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme* », observait Adam Smith.

## Modèle obsolète

---

Chacun d'entre nous participe au fonctionnement d'un marché qui tend à la satisfaction du plus grand nombre. Chacun participe à l'édification de la société à sa manière. Chacun est, ainsi, entrepreneur et contributeur à sa façon : les entreprises en produisant des biens et services, les parents en élevant leurs enfants, les enseignants en instruisant, les journalistes en informant, les retraités en étant passeurs de générations, les artistes créateurs de beauté, et tous ceux qui font simplement leur travail correctement comme la rempailleuse de Péguy.

Après l'ENA, l'exécutif s'attaque aux grands corps de la haute fonction publique

Les agents publics y participent aussi, bien sûr, avec dévouement souvent. Certains requièrent une protection spécifique en contrepartie de sujétions particulières (armée, police) ou pour garantir leur indépendance (magistrats). Mais ça ne justifie pas qu'en France plus d'un actif sur cinq ait un emploi public. Leur nombre et leur statut pénalisent les fonctionnaires eux-mêmes, engoncés dans leurs échelons et leurs indices, indifféremment du mérite. Ils rigidifient en même temps toute la France qu'ils centralisent, contrôlent et s'essayent à façonner sur leur modèle... obsolète. Ils contribuent au maintien de dépenses publiques élevées qui les justifient, les valorisent et permettent leur croissance.

Mais pour faire évoluer la fonction publique, il faut d'abord éradiquer ce mythe français que la fonction publique a seule vocation à réaliser l'intérêt général.

**Jean-Philippe Delsol** est avocat et président de l'Institut de recherches économiques et fiscales (Iref).

Jean-Philippe Delsol